

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER - TOULOUSE III

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R.324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Paul Sabatier Toulouse III et de l'INRAE, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du code de la recherche.

L'UMS 59 est référencée par le CNRS UAR 2039, et par l'INRAE UMS 1515.

DECIDENT :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 3 ans, une unité mixte de service intitulée « Genotoul ».

Article 2 : Cette unité est référencée US 59.

Article 3 : L'unité exercera son activité dans les locaux situés :

CENTRE DE BIOLOGIE INTEGRATIVE
169, rue Marianne
Grumberg-Manago
31 400 Toulouse

Article 4 : L'unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Occitanie Pyrénées.

Article 5 : Monsieur Pierre-Emmanuel GLEIZES est nommé directeur de l'unité pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER – TOULOUSE III

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT